

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00999 Numéro SIREN : 452 778 483 Nom ou dénomination : AB CLOISONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 8358

① BILAN - ACTIF

certifié conforme
SARL AB CLOISONS 95110 Sannois
97, Bd Maurice Bertheaux

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 97 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX 95110 SANNOIS		Durée de l'exercice en nombre de jours : 365					
Numéro SIRET * 4 5 2 7 7 8 4 8 3 0 0 0 1 9		Néant ☐					
		Exercice N, clos le, 31/12/2022	N-1, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 470	1 723	2 747
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 684	16 290	5 367
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	138	138
TOTAL (II)		BJ	BK	8 154	18 151	8 253	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	23 760	23 760	25 560
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 581	3 581	1 320
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	92 283	92 283	82 682	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	5 782	5 782	4 650	
TOTAL (III)		CJ	CK	125 406	125 406	114 211	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	8 154	143 557	122 464	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	138	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 500.....)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	150	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	103 221	86 956
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 424	16 265
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	109 295
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 818	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	27	47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 335	4 116
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 963	12 381
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 118	1 048
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	34 262	17 593
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	143 557	122 464
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 864	17 593
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	260 265	FH		FI	260 265	276 915		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	260 265	FK		FL	260 265	276 915		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	104			
	Autres produits (1) (11)					FQ		477		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	260 369	277 392	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	132	9 179	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	37 543	34 767	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 334	3 906	
	Salaires et traitements *						FY	143 993	144 351	
	Charges sociales (10)						FZ	63 259	63 133	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	5 809	2 775
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	255 071	258 111	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	5 299	19 281		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	135		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	135			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(135)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 164	19 281		

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	122	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	122	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	69	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	69	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	53	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	793	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	260 491	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	256 067	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	4 424	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	104	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			69	122	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - PENALITES AMENDES	69	
77180000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		122
Totalisation	69	122

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 923	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	753	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	3 132	KZ		LA	15 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 870	LC		LD	708	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	17 678	LO		LP	15 708	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	138	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	138	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	17 816	ØH		ØJ	15 708		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 730	MK	3 193	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	753	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	18 132	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 488	MT	4 089	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	7 218	NH	26 167	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	138	2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	138	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	7 218	ØL	26 305	ØM			

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 176	QA	1 024	QB	2 730	QC	1 470					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	753	QE		QF		QG	753					
	Matériel de transport		QH	2 228	QI	2 250	QJ		QK	4 478					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 406	QM	2 535	QN	4 488	QO	1 453					
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II			QU	9 563	QV	5 809	QW	7 218	QX	8 154				
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	9 563	ØP	5 809	ØQ	7 218	ØR	8 154					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	138	UV	138	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	23 760		23 760						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 099		2 099						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 479		1 479						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3		3						
	Charges constatées d'avance		VS	5 782		5 782						
	TOTAUX		VT	33 261	VU	33 261	VV					
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	15 818		4 421		11 397				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 335		3 335						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	13 021		13 021						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	942		942						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	27		27						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 118		1 118						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	34 262	VZ	22 864		11 397				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	18 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	27			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 182	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	4 424	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 69				
	Amendes et pénalités		WJ	69	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	793	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					18		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	XR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										WQ	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y1	
										Y3	
TOTAL I										WR	5 286
II. DÉDUCTIONS										WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WH			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WP	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									WZ	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	ZY	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	XD	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	XF	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										XH	
TOTAL II										XI	5 286
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		5 286			
								0			

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	86 956	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 265		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	103 221		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		103 221				
							ZH		103 221				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 552				XQ		552		552				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		7 483		7 466				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST		29 508		26 750				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		37 543		34 767				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		998		996				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z		3 336		2 910				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		4 334		3 906				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY				801				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		4 416		6 268				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB		137 621						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR	0			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL AB CLOISONS**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	7 218	7 218		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

- | | | | | | | |
|----|--|---|--|--|--|--|
| 13 | Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés | + | | | | |
| 14 | Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés | + | | | | |
| 15 | Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale | + | | | | |
| 16 | Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée | + | | | | |
| 17 | Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice | | | | | |
| 18 | Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme | | | | | |
| 19 | Divers (détail à donner sur une note annexe)* | | | | | |

C ADRI A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)C ADRI B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)

C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (1)

(A)

(B)
(ventilation par taxes)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
JR HILTI OCT 13 10/10/2013	632		632									
PERFOREUSE MA 18/03/2015	516		516									
LASER HILTI PM2 12/07/2017	529		529									
PERCEUSE + BATT 24/07/2018	1 054		1 054									
IPHONE APPLE X 14/07/2018	966		966									
IPHONE APPLE X 16/07/2018	966		966									
IPHONE APPLE X 22/12/2018	766		766									
IPHONE APPLE X 29/03/2019	716		716									
IPAD PRO 256 GO 23/11/2019	1 075		1 075									
Totalisation	7 218		7 218									

du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS			Néant ☒
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AB CLOISONS**

Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ● .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	260 265	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	104	
TOTAL 1	OX	260 369	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	6 066	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	31 056	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	37 123	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	223 246
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	223 246
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	260 369	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 45277848300019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie) 97 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL 95110 VILLE SANNOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE SOUSA PIRES Prénom(s) JOSE CARLOS
 Nom marital DE SOUSA PIRES % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
 Naissance : Date 01041972 N° département 99 Commune PRADO Pays FRANCE
 Adresse : N° 26 Voie CHEMIN DES BOEUFs
 Code postal 95480 Commune PIERRELAYE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DE ALMEIDA Prénom(s) JORGE LUIS
 Nom marital DE ALMEIDA % de détention 16,00 Nb de parts ou actions 16
 Naissance : Date 09041973 N° département 99 Commune SATAO Pays FRANCE
 Adresse : N° 24 Voie B RUE DE PONTOISE
 Code postal 95220 Commune HERBLAY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 45277848300019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie) 97 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL 95110

VILLE SANNOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE SOUSA PIRES Prénom(s) HUGO

Nom marital DE SOUSA PIRES % de détention 35,00 Nb de parts ou actions 35

Naissance : Date 05032001 N° département 95 Commune CORMEILLES-EN-PARISIS Pays FRANCE

Adresse : N° 26 Voie CHEMIN DES BOEUFs

Code postal 95240 Commune CORMEILLES-EN-PARISIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 45277848300019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie) 97 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL 95110 VILLE SANNOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

lettre remise
en main propre
le 13/06/2023
Jorge

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur Luis DE ALMEIDA JORGE
24 B , rue de Pontoise
95 220 Herblay

Paris, le 13 Juin 2023

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2023 à dix-sept heures à Sannois, 97, boulevard Maurice Berteaux – 95110, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

lettre remise
en main propre
12/13/06/2023

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur José DE SOUSA PIRES
26, chemin des Boeufs
95480 Pierrelaye

Paris, le 13 juin 2023

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2023 à dix-sept heures à Sannois à 97 Boulevard Maurice Berteaux 95 110 Sannois, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

*lettre remise
en main propre
le 13/06/2023*

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires
26 Chemin Des Bœufs
95 480 Pierrelaye

Paris, le 13 juin 2023

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2023 à dix-sept heures à Sannois, 97 Boulevard Maurice Berteaux 95 110 Sannois, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

ASSOCIES	NOMBRE DE PP	USUFRUIT	NP	MANDATAIRE	SIGNATURE
DE SOUSA PIRES José	49				
DE SOUSA PIRES Hugo Francisco	35				
DE ALMEIDA Jorge	16				
TOTAL	100				

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que trois associés sont présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

José DE SOUSA PIRES

Président de Séance



SARL AB Cloisons

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €

Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux

95110 Sannois

RCS pontoise 452 778 483

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt Trois, le vingt neuf juin à dix-sept heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à Sannois, 97, boulevard Maurice Berteaux – 95110, sur convocation de la gérance adressée le 13 juin 2023 faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents et représentés.

Sont présents :

- Monsieur José DE SOUSA PIRES, propriétaire de 49 parts en pleine propriété,
- Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires, propriétaire de 35 parts en pleine propriété,
- Monsieur Jorge DE ALMEIDA, propriétaire de 16 parts en pleine propriété,

Total des parts des associés présents 100 parts composant l'intégralité du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

Monsieur José DE SOUSA PIRES préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la société en cours de l'exercice écoulé;
- Les comptes de la société au 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions statutaires, le rapport sur l'activité de la Société, les comptes annuels et le texte des résolutions ont été joints à la lettre de convocation dans le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée. Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés, qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

J.P. P.H. D.J.

Première résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes présentant un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2022 de 4 423,92 € (Quatre mille quatre cent vingt trois euros et quatre vingt douze centimes).

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de 4 423,92 € de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| • au compte « Report à nouveau » | 4 423,92 euro |
| • distribution de dividendes | 0,00 euro |

TOTAL 4 423,92 euro

Cette répartition sera effectuée par la gérance à compter du 29 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est indiqué qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution.

L'Assemblée Générale confère au gérant Monsieur José de SOUSA PIRES une rémunération brute d'un montant de 43 172,28 euros (quarante trois mille cent soixante deux euros et vingt huit centimes) .

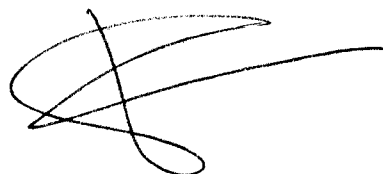
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés.

Monsieur José DE SOUSA PIRES



Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires



Monsieur Jorge DE ALMEIDA



SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts de la Société à l'effet de vous demander de statuer et d'approuver les comptes, ainsi que sur l'action menée par la gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 de votre Société et ce conformément aux diverses dispositions légales et réglementaires et l'article 25 des statuts de la présente société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par la loi et les règlements en vigueur.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 260 265 € provenant de travaux du bâtiment.

Les principales charges d'exploitation ont été les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Impôts, taxes et versements assimilés pour | 4 334,08 € |
| • Dotations aux amortissements pour | 5 809,38 € |

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU COMPTE DE RESULTAT SONT LES SUIVANTES

Eléments	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Produits	260 369,08	277 391,96
Charges d'exploitation	255 070,52	258 111,27
Résultat d'exploitation	5 298,56	19 280,69
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	53,04	-123,52
Impôt sur les bénéfices	793,00	2 892,00
Résultat	4 423,92	16 265,17

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés pour 793,00 €, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 4 423,92 €

J.P. P.H. dj

PERSPECTIVES D'AVENIR

Votre société poursuit les travaux du bâtiment et suite à la crise sanitaire du COVID19, intervenu en 2020 et aux mesures gouvernementales préconisées nous avons retrouvé une activité normale et nous n'avons pas de connaissances d'incertitude significatives remettant en cause la poursuite de l'activité . Nous n'avons pour l'instant pas sollicité de PEF auprès de notre établissement bancaire .

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes qui vous sont présentés faisant ressortir un bénéfice de 4 423,92 € (Quatre mille quatre cent vingt trois euros et quatre vingt douze centimes) nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » 4 423,92 euro
- distribution de dividendes 0,00 euro

TOTAL 4 423,92 euro

Cette répartition sera effectuée par la gérance à compter du 29 juin 2023.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial du gérant relate les éventuelles conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Le gérant



SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

J.P. P.H. D.J.

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L 612-5 DU CODE DE COMMERCE**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Sannois,

Le 29 juin 2023

Le Gérant
Monsieur José DE SOUSA PIRES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.